

## saint-pardoux-soutiers

### Espace de co-working : les modalités s'affinent

Le conseil municipal de la commune de Saint-Pardoux-Soutiers s'est réuni autour de Johann Baranger, le maire, jeudi 5 octobre avec à l'ordre du jour des décisions concernant la maison du bourg de Soutiers et son futur espace de co-working. Les élus ont finalement fixé une grille tarifaire pour l'usage de cet espace qui ouvrira de 8 h à 18 h. Les tarifs varient selon l'espace loué (salle de réunion, bureau privatif ou collectif...) et le temps de location. L'utilisation de la cuisine est incluse dans le coût de la location. Le tableau relatant les tarifs votés sera communiqué au public par les services de la mairie comme les modalités d'accès.

Concernant la maison du bourg, les élus ont validé une moins-value de 6.335 € TTC sur le lot menuiseries extérieures aluminium et voté en faveur des travaux de reprise de tranchée et terrassement aux abords du site pour un montant de 5.250 € TTC. Des travaux de revêtement sur le parking ont été votés pour un montant de 2.112 € TTC.

Toujours au niveau du bourg de Soutiers, les élus ont voté favorablement pour la signature d'une convention d'occupation de la salle de réunion, des sanitaires et de la cuisine des locaux de la mairie suite à la demande de deux monitrices éducatrices indépendantes qui accompagnent des enfants en situation de handicap. Du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024, le tarif de mise à disposition sera de 150 € par personne et par mois, au prorata des jours de présence.

Du côté de la Maison des assistantes maternelles, trois avenants ont été votés : des plus-values sur des travaux de terrassement, la pose de blocs d'éclairage et de prises de courant ainsi que pour des travaux d'agencement. Au total, une somme de 6.300 € TTC en plus du budget initial.

La commune a par ailleurs validé des travaux d'aménagement des trottoirs devant le cimetière de Saint-Pardoux en enrobé pour un montant de 3.336 € TTC, et validé l'achat de matériel technique pour les travaux d'entretien des espaces verts.